

## La délégation de la C.E. à Ottawa

La délégation de la Commission des Communautés européennes a été officiellement ouverte, à Ottawa, le 16 février 1976, peu avant que le Canada et la Communauté européenne ne signent l'Accord-cadre, le 6 juillet suivant.

La délégation, à laquelle le gouvernement canadien a octroyé un statut diplomatique, a un mandat semblable à celui de la Mission du Canada auprès des Communautés européennes, à Bruxelles. La délégation tient la Commission au courant des développements politiques, économiques et autres survenant au Canada. En retour, elle reçoit des informations de Bruxelles, concernant la C.E.

Elle participe aux négociations et aux consultations régulières entre la C.E. et le Canada consacrées aux:

- questions bilatérales, notamment en ce qui concerne le commerce agricole et industriel, l'énergie nucléaire et la pêche;
- questions multilatérales, notamment les entretiens relatifs aux accords de produits de base, aux négociations du GATT à Genève et à la coopération avec les pays moins avancés.

La délégation joue un rôle à la fois dynamique et innovateur, puisqu'elle favorise la coopération industrielle et économique entre le Canada et la C.E., et ce, en facilitant les contacts entre les instances officielles et les hommes d'affaires du Canada et de l'Europe.

Le *bureau de Presse et d'Information* de la délégation renseigne le public canadien sur les activités de la Communauté.

Ce bureau publie un bulletin, des communiqués de presse et d'autres imprimés spécialement destinés au public canadien; il distribue également de nombreuses publications gratuites touchant la C.E. (Les commandes et les demandes d'abonnement aux publications officielles de la C.E. doivent parvenir au Bureau des publications officielles de la C.E., B.P. 1003, à Luxembourg).

Le bureau de Presse et d'Information prête également des films et des documents audio-visuels, de même qu'une exposition mobile consacrée aux relations entre le Canada et la C.E.

La *bibliothèque* reçoit tous les documents officiels de la C.E. et possède des brochures, livres et revues consacrés à la C.E. Elle répond également aux demandes de renseignements reçues par lettres ou par téléphone.

La délégation ne répond cependant pas aux demandes de renseignements touchant aux questions d'intérêt commercial qui sont du ressort des délégués commerciaux, des chambres de commerce bilatérales, des ambassades, consulats, etc. Elle peut cependant renseigner ou mettre ceux qui le désirent en rapport avec d'autres autorités pour ce qui est des possibilités, pour les sociétés du Canada et de la C.E., de former des entreprises conjointes.



Foto Blohm

Les langues de travail de la délégation sont le français et l'anglais. On peut se procurer les documents de la C.E. dans les deux langues.

Les membres de la délégation se feront un plaisir de recevoir ceux qui désirent s'entretenir avec eux de la C.E. et des relations que le Canada entretient avec elle.